

Comité de suivi RCEA

*Accélération
de la mise à 2x2 voies
par concession*

*Réunion
du 29 novembre 2011*

Ordre du jour

Installation du comité

Programme de mesures de court terme

Amélioration de la prise en compte des déplacements fréquents

Modalités de concertation et calendrier



Programme de mesures de court terme prévu par la décision ministérielle :

- ◆ Urgence à l'amélioration de la sécurité de l'itinéraire
- ◆ Poursuivre des travaux sans attendre la mise en oeuvre de la concession
- ◆ Veiller à l'intégration des travaux dans l'aménagement futur de l'itinéraire.

Programme de mesures : 3 axes d'intervention

- Poursuite des travaux de mise à 2x2 voies,
- Création d'aires de repos,
- Mesures immédiates visant à améliorer la sécurité (signalisation et équipements),

Des études à engager pour la réalisation de certains projets.

Un programme pluri-annuel.

Les opérations qu'il est proposer d'engager en 2012 :

- Dans l'Allier :
 - ◆ échangeur de Cressanges
 - ◆ nouvelle chaussée entre Bresnay et Chemilly

- En Saône-et-Loire :
 - ◆ le raccordement du viaduc de Volesvres
 - ◆ réparation des accotements entre Charolles et Cluny.

Un budget de 15 millions d'Euros prévu.

Perspectives pour les années suivantes :

- Dans l'Allier :
 - ◆ section à mettre à 2x2 voies entre Montbeugny et Dompierre-sur-Besbre
- En Saône-et-Loire :
 - ◆ dénivellation du carrefour RN 70 – RD 25 et création de part et d'autre d'une section à 2x2 voies

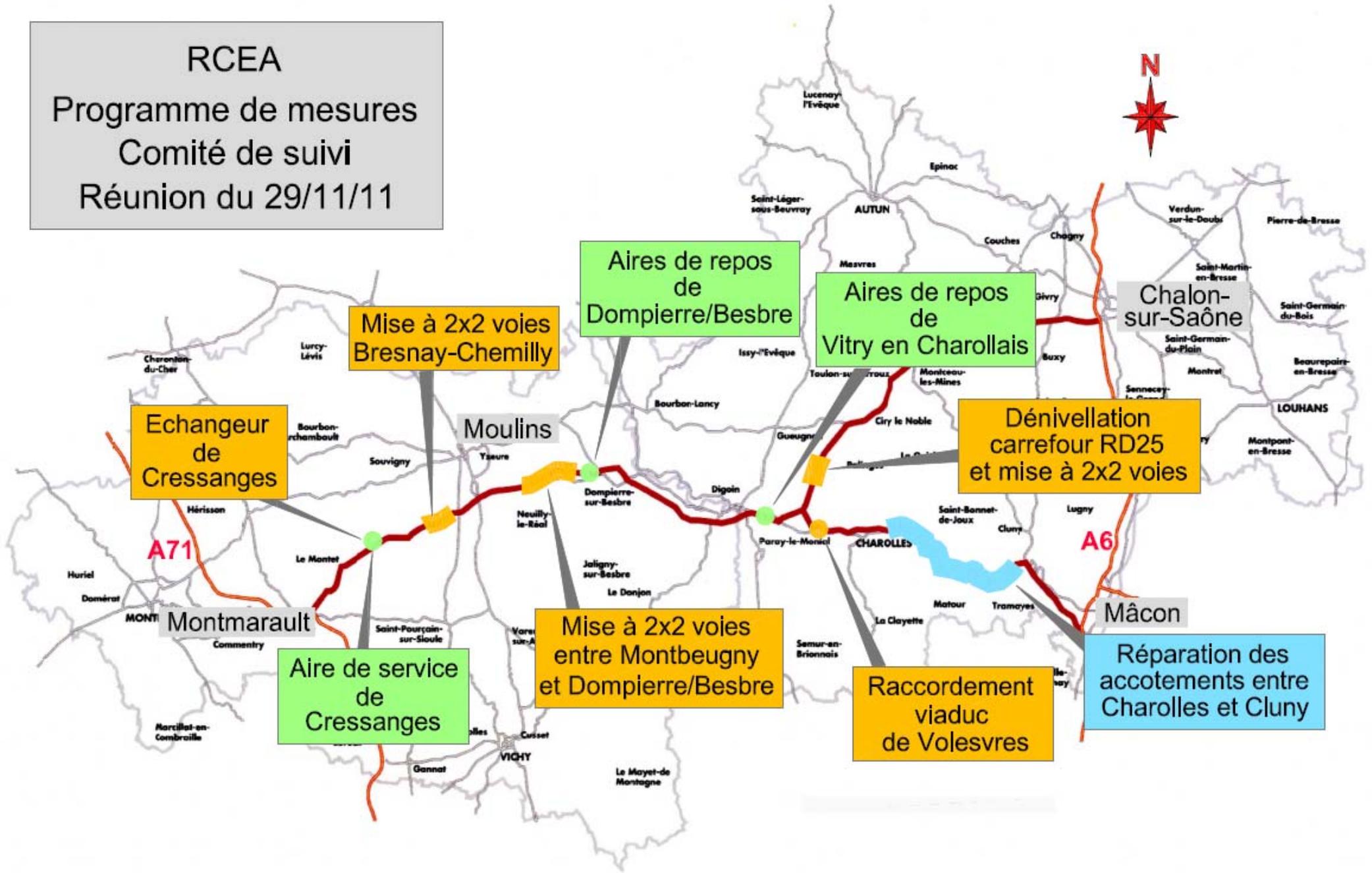


Les aires de repos :

- Etudes et procédures engagées en 2012 pour la création de 2 aires de repos à Dompierre/Besbre dans l'Allier et dans le secteur de Vitry-en-Charolais en Saône-et-Loire en vue d'une réalisation en 2013
- Lancement en 2012 de la procédure en vue de la création d'une aire de services à Cressanges dans l'Allier

RCEA

Programme de mesures
Comité de suivi
Réunion du 29/11/11



Travaux de sécurité :

- renforcement du marquage au sol,
- meilleure pré-signalisation des aires de repos et des zones de dépassement,
- suppression de certaines glissières de sécurité,
- réexamen de l'ensemble des zones de dépassement sur les sections à 2 voies.

*Amélioration de la prise en compte
des déplacements fréquents et de
courte distance.*



L'objectif recherché :

Prise en compte des déplacements fréquents sur certaines portions de l'itinéraire sur de courtes distances

2 pistes d'action possibles :

- le déplacement localisé de certaines barrières afin de favoriser et maintenir certains déplacements sur la RCEA
- la mise en place par le concessionnaire d'un dispositif tarifaire favorisant les déplacements fréquents.

Quatre modifications de barrières examinées :

- Déplacement vers l'ouest de la barrière du Montet (entre Montmarault et Deux-Chaises),
- Suppression du péage sur les bretelles de l'échangeur de Ciry-le-Noble côté Montceau-les-Mines,
- Déplacement vers l'est de la barrière de Charolles,
- Déplacement vers l'ouest de la barrière de Cluny-la-Valouze.

Les premiers résultats :

- Un impact financier faible pour le déplacement de la barrière de Charolles,
- Un impact financier faible pour la suppression du péage sur le demi-échange nord de Ciry-le-Noble,
- Un impact financier plus lourd pour le déplacement de la barrière de Cluny-la-Valouze et pour la barrière du Montet.

Cas de la franchise, les systèmes envisageables pour les véhicules légers :

- Franchise quotidienne : l'usager ne paie que ce qui excède une somme donnée chaque jour, par exemple 3 Euros.
- Abonnement comportant une forte réduction pour les usages fréquents, exemple tarif très réduit ou gratuité après le 20ème passage à une barrière.

Les contraintes juridiques à respecter :

- égalité des usagers des services publics : les différences de tarifs doivent résulter :
 - ◆ de différences de situations (usagers occasionnels ou fréquents)
 - ◆ ou d'une nécessité d'intérêt général en rapport avec l'exploitation du service.
- une raisonnable proportionnalité entre le montant et le parcours réalisé.
- le tarif acquitté par les usagers qui payent le montant le plus élevé ne doit pas excéder le coût du service qui leur est rendu (ie la part du coût de l'infrastructure qui peut leur être attribuée équitablement).

L'évaluation financière des solutions :

- travail d'évaluation en cours.
- possibilité de demander des engagements aux candidats à la concession dans le cahier des charges de la mise en concurrence.

Point sur les études en cours en vue de l'élaboration du dossier préalable à la DUP

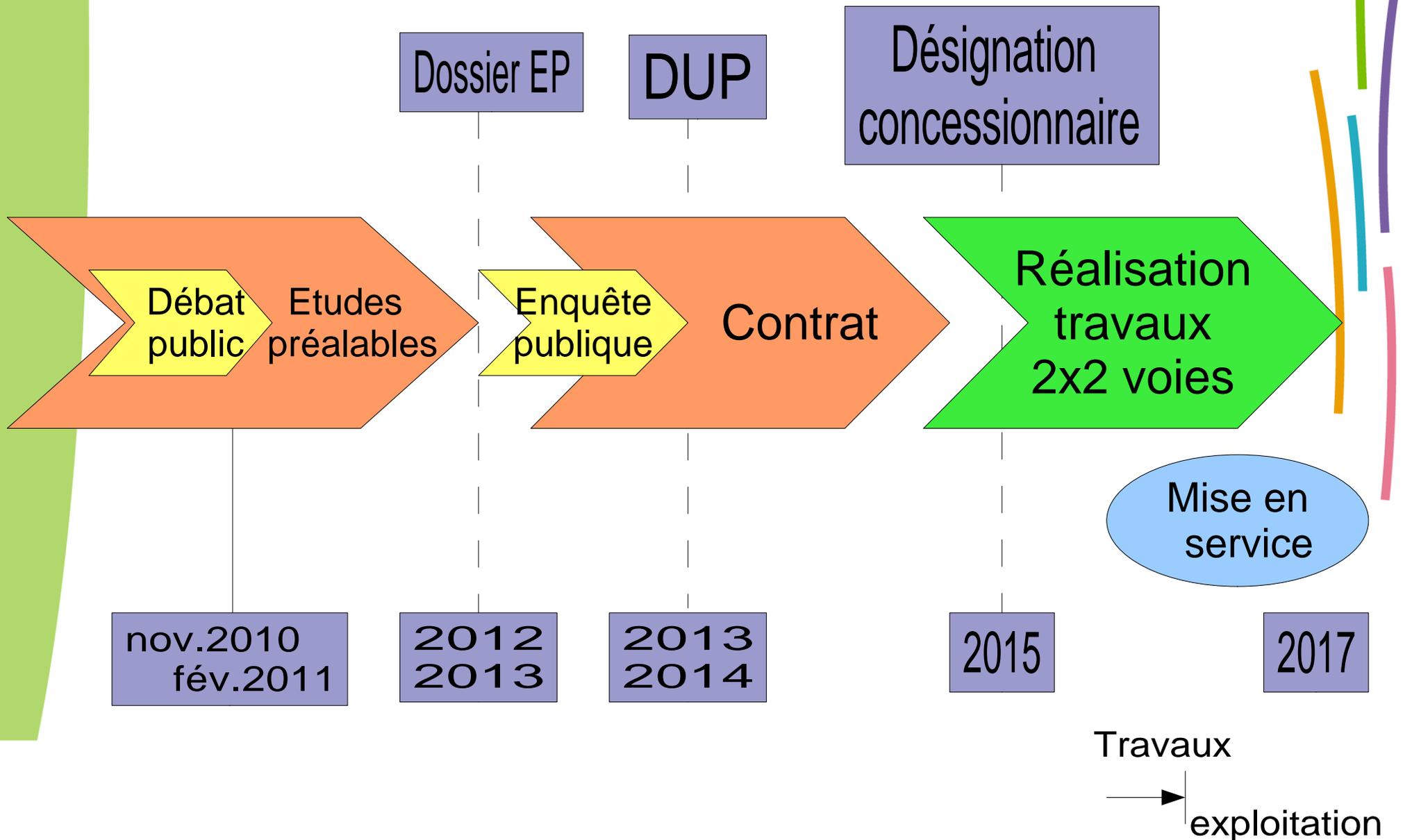
- des études sur l'état initial bien engagées ou achevées pour certaines (milieu naturel, hydraulique, eau, air/santé, acoustique...)
- des compléments à apporter notamment sur les impacts et sur le fonctionnement de la concession,
- le contenu du dossier dépendant des choix arrêtés pour le positionnement des barrières, des possibilités de franchise et des suites à la proposition alternative du conseil général de Saône-et-Loire.

Modalités de la concertation :

- comité de suivi 1 réunion par semestre
- ateliers thématiques :
 - ◆ environnement,
 - ◆ prise en compte des déplacements des usagers fréquents,
 - ◆ adaptations locales.
- informations disponibles sur les sites internet des DREALs.

Réunion des ateliers à partir de
janvier/février 2012

Calendrier :



Merci pour votre attention

